

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DE L'ÉNERGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

Membre de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne
(Member of the European Aviation Safety Agency)

CERTIFICAT D'AGREMENT
(APPROVAL CERTIFICATE)

FR.MF.053

Vu le règlement (CE) n° 2042/2003 de la Commission en vigueur, et conformément aux conditions indiquées ci-après, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie que

(Pursuant to Commission Regulation (EC) No 2042/2003 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies)

AIR MAINTENANCE
Aéroport du Touquet
62520 Le Touquet-Paris-Plage
France

est un organisme de maintenance conforme à la Partie M, section A, sous-partie F, autorisé à entretenir les produits listés dans le tableau d'agrément joint en annexe et à délivrer les certificats de remise en service associés en utilisant la référence ci-dessus.

(as a maintenance organisation as referred to in Part-M, Section A, Subpart F approved to maintain the products listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above reference.)

CONDITIONS:

1. Le présent agrément est limité au domaine d'agrément spécifié dans le manuel d'organisme de maintenance approuvé, et
(This approval is limited to that specified in the scope of approval section of the approved maintenance organisation manual, and)
2. Le présent agrément exige le respect des procédures spécifiées dans le manuel d'organisme de maintenance approuvé, et
(This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation manual, and)
3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé reste conforme à la Partie M.
(This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Part M.)
4. Sous réserve du respect des conditions ci-dessus, le présent agrément reste valable tant qu'il n'a pas fait l'objet d'une renonciation, d'une révision, d'une suspension ou d'un retrait.
(Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.)

Date de délivrance initiale : **5 octobre 2009**
(Date of original issue)

Date de la présente révision : **5 octobre 2009**
(Date of this revision)

N° de révision : -
(Revision No.)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile,
l'adjoint au chef du pôle agréments
et maintien de la navigabilité

Benoît PINON

